

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18.03.2016

L'an deux mil quinze, le dix-huit mars à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Alain RATTIER, Katy SEULIN, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

**Absents excusés** : Hubert PRIVÉ pouvoir à Ph. OBADIA, Patrick JOUBERT pouvoir à Patrick PAUCHET

**Secrétaire de séance** : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 19ème conseil.

## **Ordre du jour** :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Approbation du Compte Administratif 2015 de la commune et du CCAS
- Approbation du Compte de Gestion 2015 du receveur municipal de la commune et du CCAS
- Délibération pour affectation des résultats 2015
- Présentation et vote du budget primitif de la commune 2016
- Approbation du programme d'investissement 2016
- Vote des subventions 2016
- Fixation des taux d'imposition 2016
- Questions diverses

## **Approbation du PV du 26.02.2016**

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est remis à chaque conseiller une copie des résultats de la gestion de 2015 et de la proposition du budget primitif 2016.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.**

Il est donné lecture des résultats de la gestion de l'exercice 2015 ainsi qu'il suit :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2014</b>	<b>Part Affecté à l'investissement 2015</b>	<b>Résultat de la gestion 2015</b>	<b>Résultat de clôture au 31.12.2015</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>68 718.92</b>		<b>82 059.21</b>	<b>103 599.06</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>-27 179.07</b>	<b>47 179.07 €</b>	<b>9 816.36</b>	<b>-17 362.71</b>
<b>Totaux</b>	<b>41 539.85</b>			<b>86 236.35</b>

Il propose à M. Patrick PAUCHET, d'assurer la Présidence de l'Assemblée afin de procéder à l'adoption du compte administratif présenté, ce qu'elle accepte.

Après avoir entendu les résultats de clôture de la commune, Patrick PAUCHET, président de la séance, demande aux membres présents de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 de la commune
- **DONNE quitus à M. Le Maire pour sa gestion.**

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE 2015**

Ayant communiqué le tableau général de l'exécution du budget général de la commune aux membres du conseil, élaboré par Mme LECLERC, Trésorière de Verneuil-sur-Avre, il est précisé que le compte de gestion établi par le Trésorier est en tous points conformes au compte administratif 2015 de la commune.

Considérant que le compte de gestion dont les montants des titres et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur les comptes administratifs,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCLARE** adopter le compte de gestion de la commune établi par Mme Annette LECLERC Trésorière de Verneuil-sur-Avre.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE 2015**

Ayant communiqué le tableau général de l'exécution du budget général du CCAS aux membres du conseil, élaboré par Mme LECLERC, Trésorière de Verneuil-sur-Avre, il est précisé que le compte de gestion établi par le Trésorier est en tous points conformes au compte administratif 2015 de la commune.

Considérant que le compte de gestion dont les montants des titres et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur les comptes administratifs,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du CCAS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCLARE** adopter le compte de gestion du CCAS établi par Mme Annette LECLERC Trésorière de Verneuil-sur-Avre.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

#### **Commune :**

**Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune**

**Constatant** que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de **103 599.06 €**
- un déficit d'investissement de **17 362.71 €**

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2015 ainsi qu'il suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes : Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 86 236.35

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : Article 001 : Résultat d'investissement reporté : 17 362.71

Recettes : Article 1068 : 17 362.71

**Entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, unanime,**

- **APPROUVE** l'affectation de ces résultats.

#### **CCAS :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du CCAS

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

un excédent de fonctionnement de **5 817.16 €**

Considérant la suppression du CCAS par délibération n°2015-033 en date du 16.10.2015

il est affecté les résultats de clôture du CCAS au résultat de la commune ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 5 817.16 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

#### **Commune :**

M. Le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2016 présentant un équilibre budgétaire

En section de fonctionnement à 422 931.35 €

En section d'investissement à 111 534.71 €

Le programme d'investissement pour 2016 est le suivant :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTION ACCORDEE
CIMETIERE : Etude des inhumés et des concessionnaires	GRUPE ELABOR	2 950.00	3 540.00	
ELABORATION PLU	Cabinet d'étude non retenu	20 000.00	23 000.00	8000.00
REFECTION ENDUIT MUR EXTERIEUR EGLISE	ENT. BERTHOUT	3 250.00	3 900.00	
REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE	estimatif	2 500.00	3 000.00	
SECURISATION CENTRE -BOURG 2 <sup>ème</sup> phase	Appel d'offres	11 807.50	14 169.00	6 723.00
INGENIERIE (travaux de sécurisation)	Agence routière de Conches	4 125.00	4 950.00	
REFECTION DE LA BANNIERE	ATELIER EMMANAELLE	2 300.00	2 760.00	1100.00
DROIT ACCES LOGICIEL	JVS-MAIRISTEM	1 583.33	1 900.00	

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016 :**

Comme chaque année, le conseil accorde une subvention à des associations reconnues d'utilité publique en donnant la priorité à celles qui ont une mission caritative ou médicale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-Décide** de voter une subvention aux demandes présentées.

Monsieur le Maire présente le projet artistique d'Hubert Privé concernant l'installation d'une sculpture monumentale sur le rond-point de la nationale 12 dans le cadre des jeux olympiques 2016 et de la Ryder Cup 2018. Monsieur Privé est à la recherche de mécènes pour financer ce projet dont le coût est évalué à 35 000 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 500.00 €.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2016.

Considérant que le budget primitif 2016 de la commune s'équilibre,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition à leur niveau

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-Décide** de reconduire les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 7.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.70 %
- Cotisation foncier des entreprises : 13.62 %

Le produit attendu des taux pour 2016 s'élève à **182 459 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget ainsi présenté

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Impasse de la Haute-Folie :**

La voirie étant une des compétences de la communauté des communes, Monsieur le Maire va la contacter pour demander la réfection de la chaussée

#### **Comité des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Joubert lui a remis ce jour sa démission de la Présidence du Comité des fêtes qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Avril 2016. Madame Joubert démissionne également du poste de secrétaire.

**Prochain conseil le vendredi 29 avril 2016 à 20h.**

Affiché le 29 / 03 /2016